

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

Date de convocation : 1^{er} avril 2026

Président de séance : Régis COUTANT

Lieu de la séance : salle des fêtes de Mareuil-le-Port

Nombre de conseillers en exercice : 70

Nombre de conseillers présents : 68

Nombre de votants : 70

Étaient présents les délégués suivants :

Mme Mugnette CURFS, M. Xavier CARTON, M. Denis MOREAUX, M. Maurice LOMBARD, M. François LEBEGUE, Mme Marie-Josèphe PANFILI suppléant remplaçant M. Olivier CANY, M. Damien LEGRET, M. Laurent COUVREUR, M. Laurent GROSDIDIER, M. Renaud SYMCZYK, Mme Sandrine CLOUET, Mme Camille CLAISSE, M. François GUYARD suppléant remplaçant Mme Véronique BARNIER, M. Jean-François MOUSSY, M. Vincent ROBERT suppléant remplaçant M. Jacky BOCHET, Mme Caroline LAMART, Mme Mélanie GENTY, M. Sylvain BIZZOCCHI, M. Didier TRANCHANT, M. Régis COUTANT, Mme Sandrine MIGNON-GROSJEAN, M. Pascal GUILLEMONT, Mme Maryse MINOT, M. Thierry BARBIER, Mme Isabelle MICHELET, M. Pierre SABLON, Mme Alexandra HACHET, M. Manuel CORDEIRO, M. Philippe DUMONT, Mme Linda DIALLO, M. BRESSION Sébastien suppléant remplaçant M. Jean-Pierre URIEL, M. Marcelin MASSY, Mme Aude DUPENT, M. Freddy LECACHEUR, M. Christophe BERTIN, Mme Coralie GIOT, M. Christophe PETIT, M. Olivier MEUNIER, M. Bernard LISCH, Mme Christine METEYER, M. Didier DEPIT, M. Christophe CHATELAIN, Mme Laurence TOULOUSE, M. Olivier VEAUX, Mme Stéphanie JOBERT, M. Patrick JAGER, Mme Catherine THIROUX, M. Ghislain DE LA SELLE, M. Patrick ACKER, M. Stéphane BOULANT, M. Alexandre PIAT, M. Fabrice HUBERT, Mme Karine LECLERE, Mme Catherine FONTANESI, M. Olivier HUOT, Mme Marie-Line CHARPENTIER, M. Philippe DAST, M. Jean-Claude BUCQUET, M. Guillaume FERAT suppléant remplaçant M. Jean POILVERT, M. Rémy JOLY, M. Gilles LEFEVRE, M. Raphaël DELOUVIN, Mme Florence LOURDEZ, M. Guillaume GUERRE, Mme Sylvie GUENET-NANSOT, M. Patrick THIBAUT, M. Vincent MICHEL et Mme Corinne DEPAUX.

Étaient représentés :

Mme Valérie VOL donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

M. Alain CAILLAT donne pouvoir à M. Alexandre PIAT.

Étaient excusés les titulaires suivants : M. Olivier CANY, Mme Véronique BARNIER, M. Jacky BOCHET, M. Jean-Pierre URIEL et M. Jean POILVERT.

Étaient absents les titulaires suivants : -

Secrétaire de séance : Mme Maryse MINOT.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 14h00.

Ordre du jour :

1/ Administration générale

- Installation du conseil communautaire
- Election du Président
- Composition du bureau communautaire
- Election des Vice-Présidents et des éventuels autres membres du bureau
- Lecture et remise de la charte de l'élu local
- Lieux de tenue des séances du Conseil

2/ Approbation du PV de la séance du 4 mars 2026

3/ Questions diverses

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Régis COUTANT, Président sortant, qui déclare installer dans leurs fonctions de délégués :

Commune	Titulaires	Suppléants
Bannay	Mme Mugnette CURFS	M. Fabrice CURFS
Baslieux-sous-Châtillon	M. Xavier CARTON	Mme Julie THEVENIN
Baye	M. Denis MOREAUX	M. Jean-Hugues RAVILLION
Beunay	M. Maurice LOMBARD	Mme Christine GRAVIER
Belval-sous-Châtillon	M. François LEBEGUE	M. Joël FOLLET
Boursault	M. Olivier CANY	Mme Marie-Josèphe PANFILI
Champaubert	M. Damien LEGRET	Mme Dominique DOREY
Champlat-et-Boujacourt	M. Laurent COUVREUR	M. Bruno PITOIS
Champvoisy	M. Laurent GROSIDIER	Mme Laëtita VILLETTE
Châtillon-sur-Marne	M. Renaud SYMCZYK	Mme Séverine VIALET
Cœur-de-la-Vallée	Mme Sandrine CLOUET Mme Camille CLAISSE	
Coizard-Joches	Mme Véronique BARNIER	M. François GUYARD
Congy	M. Jean-François MOUSSY	Mme Nadine LAFORET
Cormoyeux	M. Jacky BOCHET	M. Vincent ROBERT
Corribert	Mme Caroline LAMART	M. Joël GREFFIER
Courjeonnet	Mme Mélanie GENTY	M. Vincent BRESSION
Courthiézy	M. Sylvain BIZZOCCHI	Mme Véronique MOLLO
Cuchery	M. Didier TRANCHANT	Mme Stéphanie JACQUET
Damery	M. Régis COUTANT Mme Sandrine MIGNON-GROSJEAN M. Pascal GUILLEMONT Mme Maryse MINOT	
Dormans	M. Thierry BARBIER Mme Isabelle MICHELET M. Pierre SABLON Mme Alexandra HACHET M. Manuel CORDEIRO Mme Valérie VOL M. Philippe DUMONT Mme Linda DIALLO	
Étoges	M. Jean-Pierre URIEL	M. Sébastien BRESSION
Fèrebrianges	M. Marcelin MASSY	M. Fabrice BARBICHON
Festigny	Mme Aude DUPENT	M. Hervé GAUDINAT
Fleury-la-Rivière	M. Freddy LECACHEUR	M. Vincent DELAUNOIS
igny-Comblizy	M. Christophe BERTIN	M. Tristan MEUNIER
La Caure	Mme Coralie GIOT	M. Xavier MOREAUX
La Chapelle-sous-Orbais	M. Christophe PETIT	M. Maxime TAEYE
La Neuville-aux-Larris	M. Olivier MEUNIER	M. Christophe SAVOYE
La Ville-sous-Orbais	M. Bernard LISCH	Mme Céline MARCHAND
Le Baizil	Mme Christine METEYER	M. Rémi CHOUTEAU
Le Breuil	M. Didier DEPIT	Mme Béatrice CHAUSSIGNAND
Leuvrigny	M. Christophe CHATELAIN	Mme Sonia BOUDIN
Mareuil-en-Brie	Mme Laurence TOULOUSE	M. Eric COPINNE
Mareuil-le-Port	M. Olivier VEAUX Mme Stéphanie JOBERT M. Patrick JAGER	
Montmort-Lucy	Mme Catherine THIROUX M. Ghislain DE LA SELLE	
Nesle-le-Repons	M. Patrick ACKER	M. Régis MAXIMY
Oeuilly	M. Stéphane BOULANT	Mme Christine LAURENT
Orbais-l'Abbaye	M. Alexandre PIAT	Mme Laurence CHATEL

Passy-Grigny	M. Fabrice HUBERT	Mme Aurélie PASCAUD
Romery	Mme Karine LECLERE	M. Sébastien DAVERDON
Saint-Martin-d'Ablois	Mme Catherine FONTANESI M. Olivier HUOT Mme Marie-Line CHARPENTIER M. Philippe DAST	
Sainte-Gemme	M. Jean-Claude BUCQUET	Mme Christelle VARNIER
Suizy-le-Franc	M. Alain CAILLAT	M. Didier FLAMANT
Talus-Saint-Prix	M. Jean POILVERT	M. Guillaume FERAT
Troissy	M. Rémy JOLY M. Gilles LEFEVRE	
Vandières	M. Raphaël DELOUVIN	Mme Flavie VERMESOVA PAILLE
Vauciennes	Mme Florence LOURDEZ	M. Julien REMIOT
Venteuil	M. Guillaume GUERRE	Mme Chantal JACOB
Verneuil	Mme Sylvie GUENET-NANSOT M. Patrick THIBAUT	
Villevenard	M. Vincent MICHEL	Mme Nadia THOMAS
Vincelles	Mme Corinne DEPAUX	M. David DURDON

Mme Maryse MINOT a été désignée en qualité de secrétaire de séance par l'Assemblée.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Mme Mugnette CURFS, doyenne des membres présents du conseil communautaire, a invité l'Assemblée à procéder à l'élection du président.

Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Mme Catherine FONTANESI et M. Christophe PETIT.

M. Régis COUTANT et M. Maurice LOMBARD présentent leurs candidatures.

Chaque membre de l'assemblée délibérante, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	70
f. Majorité absolue	36

Ont obtenu :

M. Régis COUTANT	56 voix
M. Maurice LOMBARD	14 voix

M. Régis COUTANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et immédiatement installé.

26-078. COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE.

Rapporteur : Le Président

Le Rapporteur expose à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse excéder 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune,

Considérant que l'assemblée délibérante est constituée de 70 membres, le nombre de vice-présidents ne peut excéder 14,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Décide de fixer la composition du Bureau comme suit :

- ♦ Nombre de vice-présidents : 14
- ♦ Nombre des autres membres : 16

Adopté à l'unanimité.

ÉLECTION DU 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Le Président a invité l'Assemblée à procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Il a rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Mme Sylvie GUENET-NANSOT et M. Maurice LOMBARD présentent leurs candidatures.

Chaque membre de l'assemblée délibérante, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 68
- f. Majorité absolue 35

Ont obtenu :

- | | |
|--------------------------|---------|
| Mme Sylvie GUENET-NANSOT | 55 voix |
| M. Maurice LOMBARD | 13 voix |

Mme Sylvie GUENET-NANSOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1^{er} Vice-Président et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Freddy LECACHEUR présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 70
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 64
- f. Majorité absolue 33

A obtenu :

- | | |
|---------------------|---------|
| M. Freddy LECACHEUR | 64 voix |
|---------------------|---------|

M. Freddy LECACHEUR ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Jean-François MOUSSY et M. Maurice LOMBARD présentent leurs candidatures.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	66
f. Majorité absolue	34

Ont obtenu :

M. Jean-François MOUSSY	49 voix
M. Maurice LOMBARD	17 voix

M. Jean-François MOUSSY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Fabrice HUBERT présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	66
f. Majorité absolue	34

A obtenu :

M. Fabrice HUBERT	66 voix
-------------------	---------

M. Fabrice HUBERT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Patrick JAGER présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	68
f. Majorité absolue	35

A obtenu :

M. Patrick JAGER	68 voix
------------------	---------

M. Patrick JAGER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Mme Catherine FONTANESI présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	63
f. Majorité absolue	32

A obtenu :

Mme Catherine FONTANESI	63 voix
-------------------------	---------

Mme Catherine FONTANESI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 6^{ème} Vice-Président et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Didier DEPIT et M. Maurice LOMBARD présentent leurs candidatures.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	67
f. Majorité absolue	34

Ont obtenu :

M. Didier DEPIT	58 voix
M. Maurice LOMBARD	9 voix

M. Didier DEPIT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 8^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Thierry BARBIER présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	63
f. Majorité absolue	32

A obtenu :

M. Thierry BARBIER	63 voix
--------------------	---------

M. Thierry BARBIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 8^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 9^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Mme Maryse MINOT et M. Maurice LOMBARD présentent leurs candidatures.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	67
f. Majorité absolue	34

Ont obtenu :

Mme Maryse MINOT	52 voix
M. Maurice LOMBARD	15 voix

Mme Maryse MINOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 9^{ème} Vice-Président et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 10^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Ghislain DE LA SELLE et M. Maurice LOMBARD présentent leurs candidatures.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

Ont obtenu :

M. Ghislain DE LA SELLE	53 voix
M. Maurice LOMBARD	12 voix

M. Ghislain DE LA SELLE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 10^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 11^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Philippe DUMONT présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	60
f. Majorité absolue	31

A obtenu :

M. Philippe DUMONT	60 voix
--------------------	---------

M. Philippe DUMONT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 11^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 12^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

M. Stéphane BOULANT présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	64
f. Majorité absolue	33

A obtenu :

M. Stéphane BOULANT 64 voix

M. Stéphane BOULANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 12^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 13^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Mme Sandrine CLOUET présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	9
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	60
f. Majorité absolue	31

A obtenu :

Mme Sandrine CLOUET 60 voix

Mme Sandrine CLOUET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 13^{ème} Vice-Président et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 14^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Mme Muguette CURFS présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	59
f. Majorité absolue	30

A obtenu :

Mme Muguette CURFS 59 voix

Mme Muguette CURFS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 14^{ème} Vice-Président et immédiatement installée.

Mme Mélanie GENTY quitte la séance et donne pouvoir à Mme Caroline LAMART.

Mme Stéphanie JOBERT quitte la séance et donne pouvoir à M. Olivier VEAUX.

ÉLECTION DU 1^{ER} MEMBRE DU BUREAU

Mme Christine METEYER présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

A obtenu :

Mme Christine METEYER 65 voix

Mme Christine METEYER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 1^{er} membre du Bureau et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 2^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

Mme Véronique BARNIER présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	63
f. Majorité absolue	32

A obtenu :

Mme Véronique BARNIER 63 voix

Mme Véronique BARNIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 3^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Christophe PETIT présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	64
f. Majorité absolue	33

A obtenu :

M. Christophe PETIT 64 voix

M. Christophe PETIT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 4^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Jean-Pierre URIEL présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

A obtenu :

M. Jean-Pierre URIEL 65 voix

M. Jean-Pierre URIEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 4^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

Mme Corinne DEPAUX quitte la séance et donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

ÉLECTION DU 5^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Denis MOREAUX présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	66
f. Majorité absolue	34

A obtenu :

M. Denis MOREAUX 66 voix

M. Denis MOREAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 5^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 6^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

Mme Aude DUPENT présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	70
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

A obtenu :

Mme Aude DUPENT 65 voix

Mme Aude DUPENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 6^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

M. Christophe BERTIN quitte la séance et donne pouvoir à M. Ghislain DE LA SELLE.
M. Alexandre PIAT quitte la séance.

ÉLECTION DU 7^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Olivier VEAUX et M. Sylvain BIZZOCCHI présentent leurs candidatures.

À l'issue du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, il a été constaté une différence de 1 bulletin. Le Président a procédé une nouvelle fois à l'appel nominal de chaque conseiller communautaire qui a remis fermé son bulletin de vote écrit.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	65
f. Majorité absolue	33

Ont obtenu :

M. Olivier VEAUX	57 voix
M. Sylvain BIZZOCCHI	8 voix

M. Olivier VEAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 7^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 8^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Christophe BERTIN présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	60
f. Majorité absolue	31

A obtenu :

M. Christophe BERTIN	60 voix
----------------------	---------

M. Christophe BERTIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 8^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 9^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Gilles LEFEVRE et M. Jean-Claude BUCQUET présentent leurs candidatures.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	61
f. Majorité absolue	31

Ont obtenu :

M. Gilles LEFEVRE	44 voix
M. Jean-Claude BUCQUET	17 voix

M. Gilles LEFEVRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 9^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 10^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Laurent GROSDIDIER présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	62
f. Majorité absolue	32

A obtenu :

M. Laurent GROSDIDIER	62 voix
-----------------------	---------

M. Laurent GROSDIDIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 10^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 11^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

Mme Florence LOURDEZ présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	64
f. Majorité absolue	33

A obtenu :

Mme Florence LOURDEZ	64 voix
----------------------	---------

Mme Florence LOURDEZ ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 11^{ème} membre du Bureau et immédiatement installée.

ÉLECTION DU 12^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Guillaume GUERRE présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	62
f. Majorité absolue	32

A obtenu :

M. Guillaume GUERRE	62 voix
---------------------	---------

M. Guillaume GUERRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 12^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 13^{ème} MEMBRE DU BUREAU

M. Raphaël DELOUVIN présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	62
f. Majorité absolue	32

A obtenu :

M. Raphaël DELOUVIN 62 voix

M. Raphaël DELOUVIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 13^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 14^{ème} MEMBRE DU BUREAU

M. Renaud SYMCZYK présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	8
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	60
f. Majorité absolue	31

A obtenu :

M. Renaud SYMCZYK 60 voix

M. Renaud SYMCZYK ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 14^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 15^{ème} MEMBRE DU BUREAU

M. Olivier MEUNIER présente sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	59
f. Majorité absolue	30

A obtenu :

M. Olivier MEUNIER 59 voix

M. Olivier MEUNIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 15^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU 16^{ÈME} MEMBRE DU BUREAU

M. Didier TRANCHANT présente sa candidature.

A l'issue du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, il a été constaté une différence de 1 bulletin. Le Président a procédé une nouvelle fois à l'appel nominal de chaque conseiller communautaire qui a remis fermé son bulletin de vote écrit.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	61
f. Majorité absolue	31

Ont obtenu :

M. Didier TRANCHANT	60 voix
M. Maurice LOMBARD	1 voix

M. Didier TRANCHANT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 16^{ème} membre du Bureau et immédiatement installé.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-12 et L.5211-6,

Le Président rappelle au conseil communautaire que conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau - élections auxquelles il vient d'être procédées -, il lui appartient de donner lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-12.

En outre, il est prévu que le Président remette aux conseillers communautaires une copie de la Charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre I du livre 2 de la cinquième partie du CGCT, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l'élu local, laquelle est établie en ces termes :

Article L.1111-13 du Code général des collectivités territoriales

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

26-079. LIEUX DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL.

Rapporteur : Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-11,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'une salle de taille suffisante et équipée,

Considérant qu'il est pertinent de rayonner sur tout le territoire,

Considérant que pour des raisons d'organisation, il convient de ne pas multiplier le nombre de salles,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Décide que les séances de Conseil se tiendront dans les lieux suivants, qui offrent les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qui permettent d'assurer la publicité des séances :

- Congy, à la salle des fêtes
- Damery, à la salle des fêtes
- Mareuil-le-Port, à l'Espace 2000
- Passy-Grigny, à la salle des fêtes.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2026.

Le Président propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 mars 2026 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

► QUESTIONS DIVERSES

♦ Le Président informe l'Assemblée que la prochaine séance du conseil portera notamment sur la désignation des représentants de la Communauté au sein des organismes extérieurs et sur la composition des commissions communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h45.

Le Président, Régis COUTANT



La secrétaire de séance, Maryse MINOT

